

ORDRE DU JOUR

Conseil Municipal Extraordinaire

Samedi 28 mars à 9h30
Salle des Gardes de l'Hôtel de Ville

- Installation du Conseil Municipal ;
- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Élection du Maire ;
- Fixation du nombre d'Adjoints au Maire ;
- Élection des Adjoints au Maire ;
- Lecture et remise de la charte de l'élu(e) local(e) et des articles du code général des collectivités territoriales consacrés « Condition d'exercice des mandats locaux » ;
- Approbation du Procès-Verbal du 10 décembre 2025.